

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_28
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative

OBJET : Remboursement des clubs dans le cadre de l'opération
« Tous en Club » année 2024 : Attribution et versement de
subventions de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12,10°;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu la délibération en date du 28 Juin 2010 instituant la mise en place du dispositif « Tous en Club », accordant une aide à la licence de 15 euros pour les jeunes Appelous âgés de moins de 21 ans ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 1^{er} octobre 2018 approuvant l'évolution de l'aide municipale de 15 à 20 euros ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 5 avril 2022, approuvant l'évolution du dispositif aux publics porteurs de Handicap et aux seniors de plus de 60 ans ;

Considérant les demandes de remboursement de coupons présentées par les associations sportives, au titre de la saison 2023/2024, l'abondement unitaire de 5,00 € accordé par la Ville de Firminy et après contrôle du Service Jeunesse et Sports ; Vie associative des coupons accordés aux ayants droit par la commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement « Tous en club » telles que présentées dans le tableau ci-dessous,
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la commune,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_28
Référence Nomenclature n°7.5

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CLUB	NOMBRE	MONTANT	TOTAL PAR SECTION
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Basket	17	25 €	425,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Boules	6	25 €	150,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Gym Filles	27	25 €	675,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas section Multi-Gym »	36	25 €	900,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas section Pétanque »	5	25 €	125,00 €
Audacieuse Notre Dame du Mas Section Razemockettes	8	25 €	200,00 €
AL Chazeau - Section Basket	59	25 €	1 475,00 €
AL Chazeau - Section Randonnée	20	25 €	500,00 €
AL Chazeau - Section Marche Nordique	24	25€	600,00 €
Amicale Laïque Fayol Gaffard section Majorettes	1	25	25,00 €
Amicale Laïque Fayol Gaffard Cimes et Rocs	17	25	425,00 €
Athlétic Club Ondaine Firminy	18	25 €	450,00 €
Badminton Club de Firminy	10	25 €	250,00 €
CLCS -Section Athlétisme	20	25 €	500,00 €
CLCS –Section Randonnée	36	25 €	900,00 €
Club des Dauphins	39	25 €	975,00 €
Firminy Vallée de l'Ondaine Handball	35	25 €	875,00 €
Firminy Volley-Ball	4	25 €	100 €
Football Club Olympique Firminy Inersport	78	25 €	1 950,00 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_28
Référence Nomenclature n°7.5

CLUB	NOMBRE	MONTANT	TOTAL PAR SECTION
Gymnastique Volontaire	40	25 €	1.000,00 €
Karaté Club Firminy	17	25 €	425,00 €
Tennis Club de Firminy	4	25 €	100,00 €
Unieux Firminy Ondaine Rugby	8	25 €	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Sauf pour les subventions à l'Audacieuse du Mas,
à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,
32 Voix Pour,
R. CHANUT ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Tous en club » aux associations citées dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 06 Février 2024


La Secrétaire de Séance,


Tiffanie FILLoux

Le Maire


Julien JURY
MAIRIE DE FIRMINY
42702

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 13 Février 2024
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024

Remboursement des clubs dans le cadre de l'opération « Tous en Club » année 2024 : Attribution et versement de subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Ariette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FILLOUX Tiffanie

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33